CONTRAT DE SERVICE N°

_____/DG/DMPAG/SCMP2021 POUR LA REALISATION D'UN SYSTEME DE NOTATION DES PME

Le présent contrat est conclu entre :

KIAMA SA, BP: 15709 Yaquindé, Tel: (+237) 606 81 25 15 Eiver (1237) 600 60 60 40 40 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70
KIAMA SA, BP: 15709 Yaoundé, Tel: (+237) 696 81 25 15 Fixe: (+237) 222 20 90 43, N° CONTRIBUABLE : M031612491838
Représenté par son Directeur, Monsieur MOLE HAMMA Fidel. Ci-après dénommée « LA SOCIETE » ;

LES PARTIES AU CONTRAT sont convenues de ce qui suit :

- OBJET DU CONTRAT: APPORT EN EXPERTISE POUR LA REALISATION D'UN SYSTEME DE NOTATION DES PME. LE POSTE QU'OCCUPERA L'EXPERT EST: EXPERT EN DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET ASSISTANT AU CHEF DE MISSION.
- OBLIGATIONS DE KIAMA SA: LA SOCIETE a pour obligations de remettre au consultant termes de références du projet et les informations nécessaires pour la bonne conduite du projet. Aussi, l'entreprise devrait recruter: 01 Chef de Mission, 01 Expert en développement des PMEs, 03 Développeurs pour participer à la réalisation de la mission.
- 3. OBLIGATIONS DE L'EXPERT: L'EXPERT a pour obligations de : Réaliser les activités et tâches 1\(\text{i}\) confiées par le Chef de Mission conformément aux répartitions des charges entre les Experts de la mission qu'on produira lors de la transmission définitive du rapport de démarrage. L'Expert est tenu de respecter les chronogrammes d'exécution des tâches de la mission et de participer à toutes les séances de travail et réunions convoquées dans le cadre de la mission. S'agissant du de l'Assistance au Chef de Mission, l'Expert aura pour charge de travail de clarifier les missions des Experts, de faciliter le travail de Chef de Mission, de centraliser et mettre en cohérence tous les rapports.
- 4. <u>DUREE DU CONTRAT</u>: Le présent contrat est conclu pour une durée de trois (03) mois à compter de la date de signature. Il cesse de plein droit au terme de la réception provisoire par le comité de recette technique.

5. COUT DE LA PRESTATION ET MODALITES DE PAIEMENT :

Le montant total de la prestation s'élève à la somme brute de Trois Million Cinq Cent Mille F CFA (3 500 000 F CFA) repartit de la façon suivante :

- Tranche 1 : 130 000 F.CFA (40 000 F CFA représentant les Frais de communication et 40 000 F CFA de Frais Déplacement et 50 000 F CFA représentant un frais de transport urbain lors de la collecte d'information) payé à la
- Tranche 2 : 3 370 000 F CFA 60 jours après réception du marché (dont 2 000 000 F CFA d'honoraire en tant Expert en Développement des PMEs et 1 370 000 F CFA en tant Assistant au Chef de Mission).

Le paiement des honoraires de l'EXPERT se fera par CHEQUE, VIREMENT ou ESPECE POUR LES MONTANTS INFERIEURS A 200 000 F CFA.

- 6. OBLIGATION DE RESERVE : L'EXPERT considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, documents, données ou concepts, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.
- 7. PROPRIETE DES DOCUMENTS ET DROITS: LA SOCIETE accepte que L'EXPERT puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat. Cependant le rapport final de la mission est la propriété exclusive du maitre d'ouvrage.
- 8. REGLEMENT DES LITIGES: Une solution à l'amiable devra être recherchée par les parties pour tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent contrat.

A défaut, le Tribunal de Première Instance de Yaoundé est compétent pour régler tout litige né entre les deux parties signataires.

Fait à Yaoundé, le 18/11/2011

en 02 copies.

L'EXPERT (PRECEDE DE LA MENTION «LU ET APPROUVE » La et approuvé Hydragour Domingue Hydragour Domingue	LA SOCIETE WIAMA Fidel MOLE HAMMA Ingénieur de Conception